



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DU CANDIDAT POUR L'UTILISATION ET LA DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS FOURNIS AUX IRSC POUR L'EXAMEN PAR LES PAIRS

IMPORTANT : une copie originale signée du formulaire de consentement du candidat doit être présentée à toutes les étapes de la demande.

A - UTILISATION ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS FOURNIS AUX IRSC

- 1) Tous les renseignements recueillis sont assujettis à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ces lois donnent aux citoyens canadiens et aux résidents permanents :
 - a. un droit d'accès limité aux renseignements contenus dans les dossiers du gouvernement fédéral;
 - b. un droit d'accès aux renseignements personnels qui les concernent;
 - c. des précisions sur la façon dont les renseignements personnels peuvent être utilisés;
 - d. les règles et les conditions qui régissent la collecte, la conservation et le retrait des renseignements personnels;
 - e. un code d'utilisation et de divulgation qui protège ces renseignements;
 - f. les critères selon lesquels les renseignements peuvent être divulgués, notamment à quelles fins et à qui ils peuvent être divulgués.
- 2) Tous les renseignements fournis dans la demande seront mis à la disposition du personnel des IRSC responsable de la gestion du processus d'examen par les pairs afin :
 - a. de traiter les demandes aux fins de l'examen;
 - b. de trouver des membres adéquats pour les comités d'examen par les pairs;
 - c. d'effectuer la gestion et le contrôle des bourses et des subventions;
 - d. de compiler des statistiques.
- 3) Les renseignements fournis dans la demande, à l'exception des données portant l'inscription « à des fins administratives uniquement », seront mis à la disposition :
 - a. des comités d'examen composés d'experts recrutés dans les milieux universitaire, public et privé;
 - b. des évaluateurs externes, au besoin;
 - c. des membres du comité de sélection, au besoin.
- 4) Dans les cas où il y a un examen de la pertinence comme décrit dans la possibilité de financement, le titre du projet, le résumé du projet et/ou le formulaire de la pertinence seront mis à la disposition :
 - a. des partenaires financiers¹ énumérés dans la possibilité de financement;
 - b. du personnel des instituts des IRSC et des membres des conseils consultatifs des instituts des IRSC;
 - c. des responsables stratégiques des IRSC.
- 5) En outre, les IRSC et les partenaires financiers¹ énumérés dans la possibilité de financement utiliseront les renseignements suivants dans la prise de décisions en matière de financement suivant l'évaluation de la demande.
 - a. le rang;
 - b. le rang en pourcentage (dans le cas des concours où il y a plusieurs comités);
 - c. les recommandations du comité sur le budget et la durée.

B - UTILISATION ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS² ET DE CEUX CONTENUS DANS LA DEMANDE DÉTAILLÉE FOURNIS POUR L'EXAMEN DE LA PERTINENCE ET LES DÉCISIONS DE FINANCEMENT

- 1) Selon l'objectif décrit dans la possibilité de financement, le cas échéant, les IRSC veulent obtenir votre consentement pour communiquer les renseignements contenus dans votre demande détaillée, y compris les renseignements nominatifs². Tous les renseignements fournis dans la demande, à l'exception des données portant l'inscription « à des fins administratives uniquement », seront mis à la disposition :
 - a. des partenaires financiers¹ énumérés dans la possibilité de financement;
 - b. du personnel des instituts des IRSC et des membres des conseils consultatifs des instituts des IRSC;
 - c. des responsables stratégiques des IRSC.
- 2) Le refus de consentement du candidat ne doit pas influencer la décision de financement des IRSC, sauf si ce consentement est une condition de financement.

¹ Si des partenaires financiers se joignent à l'initiative après le lancement de la possibilité de financement, on vous demandera votre consentement à communiquer les renseignements aux partenaires.

² Renseignements nominatifs : toute information qui révèle, directement ou indirectement, l'identité d'un candidat.

Je consens à la divulgation des renseignements mentionnés ci-dessus dans la section (B).

Je ne consens pas à la divulgation des renseignements mentionnés ci-dessus dans la section (B).

Suite au verso...

C – PRÉSENCE D'OBSERVATEURS À L'EXAMEN PAR LES PAIRS OU DU MÉRITE

- 1) Les observateurs aux comités d'examen par les pairs ou du mérite pourront voir les renseignements fournis dans la demande, à l'exception des données portant l'inscription « à des fins administratives uniquement ».
- 2) Les personnes suivantes peuvent agir à titre d'observateurs, sous réserve du consentement du candidat :
 - a. Représentants de partenaires financiers externes ne détenant pas de pouvoirs de décision relatifs au financement;
 - b. Responsables stratégiques des IRSC chargés du contenu de la possibilité de financement et ne détenant pas de pouvoirs de décision relatifs au financement.
- 3) Les personnes suivantes peuvent assister à une réunion, selon le pouvoir discrétionnaire du directeur adjoint, dans la limite des places disponibles :
 - a. Autres employés des IRSC (y compris ceux qui ne sont pas en poste à Ottawa).
 - b. Personnes n'étant pas au service des IRSC, mais ayant un rôle défini dans le processus d'examen (p. ex. consultants ayant été embauchés pour évaluer les processus d'examen des IRSC, employés d'autres organismes de financement).

Je consens à ce que des observateurs soient présents et à ce que les renseignements leur soient communiqués comme décrit ci-dessus à la section C.

Je refuse que des observateurs soient présents et que les renseignements leur soient communiqués comme décrit ci-dessus à la section C.

Je soussigné(e) CONSENS par la présente à l'utilisation et à la divulgation des renseignements contenus dans ma demande aux fins susmentionnées dans les sections A, B et C. Ce consentement s'applique à la section A, et seulement aux domaines particuliers (sections B et C) où j'ai mentionné ce consentement. J'accepte aussi que les conditions générales régissant les subventions et bourses ainsi que la section « Portée des signatures figurant sur les formulaires de demande » du Guide de subventions et bourses des IRSC s'appliquent à toute subvention ou bourse obtenue à la suite de cette demande. Je comprends que j'ai la responsabilité de m'assurer que les fonds reçus de toutes les sources (gouvernementales ou autres) pour une dépense particulière ne dépassent pas 100 % de son coût et que je dois signaler tout chevauchement de financement aux IRSC.

Nom	Signature	Date

- 1) **Conservez une copie**
- 2) **Envoyez le formulaire original signé avec votre demande**